



Paris, le 7 février 2019

ENSEMBLE, SAUVONS NOS SECRETARIATS GENERAUX !

La [circulaire](#) du Premier ministre du 24 juillet 2018 relative à l'organisation territoriale des services publics annonçait d'éventuels regroupements de DDI entre elles et/ou avec des préfetures. Des possibilités de mutualisation des fonctions support étaient également offertes aux préfets à titre expérimental. Ou comment passer de la théorie à la pratique...

Création de nouveaux services

Aujourd'hui, la mise en place de secrétariats généraux communs à l'ensemble des services de l'Etat à l'échelon départemental a d'ores et déjà été décidée, et ce de façon **arbitraire**. Les emplois des fonctions support intégrés à ces secrétariats généraux communs seront regroupés dans un programme budgétaire unique, issu de la fusion des programmes 307 et 333.

Travaux préalables au transfert des agents

Le transfert des agents se fera en même temps que celui des emplois. Le compte des emplois à transférer **et des économies d'emploi à réaliser**

seront effectués préalablement à la création de ces nouveaux services. Dès le début de la gestion 2019, le Premier ministre demande de procéder à un suivi des emplois consacrés à ces fonctions par les différents ministères : MAA, MTES...

Pilotage

Le comité de pilotage inter-inspections est chargé de coordonner ces travaux.

Calendrier

Un rapport provisoire avant la fin du mois de février 2019 et un rapport définitif pour la fin du mois de mars 2019 sont requis par le Premier ministre. Un calendrier très contraint !

Plus besoin d'alibi, l'objectif final est clairement énoncé : la recherche d'économies budgétaires est le fil conducteur de ce chantier, avec, ne l'oublions jamais, l'objectif de supprimer 50 000 emplois dans la Fonction publique de l'État d'ici 2022.

Le **SNAMA FO condamne cette réorganisation territoriale des services publics qui va clairement priver les ministres concernés et en particulier celui de l'agriculture de tout droit de regard sur la gestion de ses propres agents et leurs cadres.**

L'ampleur de la casse humaine est prévisible :

Première cible de destruction : les secrétariats généraux des DDI.

Deuxième cible : les secrétariats généraux en DAAF.

.../...

POURQUOI UN SECRETARIAT GENERAL DANS CHAQUE STRUCTURE ?

- POUR la gestion de proximité de chaque agent,
- POUR la gestion du fonctionnement de votre structure en direct, au quotidien,
- POUR l'échange facilité avec vos gestionnaires,
- POUR les besoins exprimés à deux niveaux, secrétariat général et direction,
- POUR le maintien des emplois.

SOCLE DE NOS STRUCTURES !

L'absence de missions support à proximité impacterait considérablement le fonctionnement de la structure et à terme, impactera aussi nos missions de services publics !!!

Sans ce maillon administratif important et sans articulation au quotidien, nous assisterons à l'effondrement progressif des DDI.

QUE SE PASSERA-T-IL DEMAIN AVEC UN SECRETARIAT GENERAL EN PREFECTURE ?

La transition se fera en deux temps : on garde un (e) correspondant(e) dans chaque structure, dans un premier temps, pour mieux faire avaler la pilule. Dans un deuxième temps, on recentre tout au sein de la Préfecture.

⇒ Première conséquence : suppression d'emplois et reconversions à marche forcée des agents en surnombre. Il faudra quémander pour obtenir des moyens de fonctionnement, sachant que la Préfecture se servira grassement. La structure (DDPP, DDT...) sera totalement dépendante du bon vouloir de la Préfecture. La gestion en Préfecture est connue pour sa rigidité et l'absence de reconnaissance humaine vis à vis des agents. Vous serez gérés demain dans les mêmes conditions.

⇒ Deuxième conséquence : votre gestion individuelle administrative sera conditionnée au bon vouloir du secrétaire général en préfecture. Très, très peu en préfecture sont conscients et formés aux différentes cultures ministérielles. La gestion de chacune, chacun ne sera plus nationale et deviendra régionale, avec toutes ses conséquences. Ensuite, il sera créé des corps interministériels et inter fonction publique pour recevoir tous les agents et les utiliser au bon vouloir du Préfet ou de la Préfète, selon les « trous » à boucher : à l'hôpital, au centre de gestion ... sans tenir compte de vos spécialités.

Vous aussi, Rejoignez-nous..